

RÈGLEMENT 3^{ème} Edition du Trail Nocturne

Samedi 22 octobre 2022 à Villerest

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la 3^{ème} Edition du Trail Nocturne à Villerest :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.

- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cet événement et considère son degré d'exigence physique.

- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 6, 12 ou 24 km en fonction du parcours choisi.

- s'engage à participer dans un esprit de convivialité et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.

- s'engage à respecter les mesures générales d'organisation applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire qui seront en vigueur le 22 octobre prochain.

Article 1 : Organismes

L'Agence Week&sport et l'US Villerest co-organisent la 3^{ème} Edition du Trail Nocturne du Lac de Villerest, une course nature de nuit sur 6km avec 120 m, 12 km avec 250m et 24 km avec 450 m de dénivelé positif à partir de la catégorie cadet et junior. Elle se déroulera le samedi 22 octobre 2022, à Villerest au départ de la Plage du Lac.

Article 2 : Participants / modalités d'engagement / Protocole Sanitaire

Basé sur la convivialité et le plaisir de l'effort sportif, elle sera accessible à tous et ouvert à toutes personnes physiques, petites ou grandes, licenciées ou non.

Modalités d'engagement :

- Présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ces modalités sont valables sur les 3 courses adultes chronométrées.

Pour les mineurs, nous demanderons également une autorisation parentale.

Les courses enfants seront limitées à 40 participants par parcours.

Les courses adultes seront limitées à 150 participants sur le 6 et le 12 km et 100 participants sur le 24 km.

Protocole Sanitaire :

Les organisateurs s'engagent à faire respecter les mesures générales d'organisation applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire qui seront en vigueur le 22 octobre prochain.

Article 3 : Inscription en ligne / Tarifs

-par internet sur chronopuces.fr/rubrique Trail jusqu'au 20 octobre 2022 *minuit*

| Tarifs | Du 15 août au 15 sept | Du 16 sept au 16 oct | Du 17 au 20 oct |
|--|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| La Run Night, + 16 ans – 6 km <i>en individuel</i> | 7 € | 8 € | 9 € |
| L'Échappée Nocturne, + 16 ans – 12 km <i>en individuel</i> | 11 € | 13 € | 15 € |
| L'Échappée Nocturne, + 16 ans – 12 km <i>en duo</i> | 20 € | 24 € | 28 € |
| Le Grand-Duc, + 18 ans – 24 km <i>en individuel</i> | 16 € | 18 € | 20 € |
| Le Grand-Duc, + 18 ans – 24 km <i>en duo</i> | 30 € | 34 € | 38 € |

-sur place en fonction des disponibilités, les inscriptions seront possibles et majorées de 4 €.

►Les Inscriptions pour les courses enfants sont gratuites et se feront sur place. Les courses n'étant pas chronométrées, il ne sera pas exigé la présentation d'une photocopie de la licence sportive ou d'un certificat médical.

►Les Inscriptions aux 2 randonnées se feront sur place et seront au tarif de 5 € pour la 6 km et 8 € pour la 12 km.

Article 4 : Retraits des dossards.

Les dossards sont à retirer uniquement sur place le samedi 22 octobre sur les créneaux horaires suivants et au plus tard 30 minutes avant le départ de chaque course choisie lors de l'inscription :

- Le Grand-Duc de 17h à 18h45.
- L'Échappée Nocturne de 17h30 à 19h,
- La Run Night de 17h45 à 19h15

Afin de retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter :

- votre pièce d'identité (ou une copie),
- votre certificat médical ou licence (si non fournit lors de l'inscription en ligne)

Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

Article 5 : Programme

17h : Ouverture du Village Trail / retrait des dossards possible / animations diverses

18h : Départ Course Eveil 1 km pour les 7-10 ans

18h15 : Départ Course Poussine/Benjamine 1.5 km pour les 10-13 ans

19h : Briefing

19h15 : Départ Trail 24 km 450 m d+

19h30 : Départ Trail 12 km 250 m d+

19h45 : Départ Trail 6 km 120 m d+ / Randos 6 et 12 km

21h15 : Podium

21h30 : Repas musical

Article 6 : Départ / Arrivée

Les départs des 3 courses se feront selon les modalités imposées par la situation sanitaire à la date de l'évènement, avec potentiellement des départs différés par vagues au départ de la Plage du lac de Villerest.

En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course et à l'arrivée de la course à la Salle de la Papeterie.

Les participants inscrits en duo doivent rester ensemble tout au long du parcours et franchir ensemble la ligne d'arrivée sous peine de disqualification.

Article 7 : Chronométrage

Le Chronométrage est assuré par la société Chronopuces.

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique qui sera à retirer en même temps que les dossards. (à fixer au lacet d'une chaussure). La perte d'une puce sera facturée 15 euros au coureur.

Les coureurs ne portant pas de puce électronique ne seront pas admis sur le parcours.

Article 8 : Récompense / Classement et publication des résultats

Les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes et les 3 premiers duos (H, F et mixte) au scratch de chaque épreuve seront récompensés lors de la cérémonie du podium.

Le classement de la course sera disponible sur le site : www.chronopuces.fr

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

Article 9 : Règles et équipements obligatoires

-Respecter le code de la route et les consignes des signaleurs.

-Respecter les engagements de la charte Eco-manifestation

-Respecter les mesures générales d'organisation et adhérer à la Charte d'engagement liés au Covid-19

-Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours.

-Port du dossard obligatoire sur le devant de façon lisible et non plié. *(Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard sur la poitrine ! Les porte-dossard sont acceptés !)*

-Interdiction aux bâtons.

-En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé

-Les courses adultes se déroulant de nuit, la lampe frontale (en état de marche) est obligatoire.

Article 10 : Ravitaillement.

Les participants sur chaque parcours bénéficieront d'un ravitaillement liquide à mi-parcours et d'un second liquide/solide à l'arrivée.

Chaque participant devra disposer pour le liquide d'un contenant individuel à garder sur soi tout le long de la course (de type poche à eau, gourde, flasque, bouteilles, timbale). Il n'y aura pas de gobelet aux postes de ravitaillement ni à l'arrivée

Pour le solide, le self-service sera interdit, le ravitaillement sera servi par les bénévoles.

La composition des ravitaillements sera adaptée en fonction des modalités sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

Une fois servis, les concurrents devront quitter la zone de ravitaillement pour se restaurer en respectant les mesures de distanciations sanitaires.

Article 11 : Restauration / After Run

Dès 19h30, un apéro musical est proposé dans le Village arrivé.

A partir de 21h30, un repas est organisé sur réservation. Un lien d'inscription sera communiqué dès septembre pour une réservation en ligne uniquement. (*tarif 12 € coureur/ 14 € accompagnant /8 € enfant -12 ans*). Une restauration rapide sera possible sur place en fonction des conditions sanitaires.

Article 12 : Respect de l'environnement (Natura 2000) / droit de passage

Chaque participant se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel. L'itinéraire de la manifestation incluant un ou des passages sur un Site protégé Natura 2000 ainsi que sur des propriétés privées, en aucun cas les concurrents n'ont l'autorisation d'emprunter le même parcours et de passer par ces propriétés privées, en dehors de la manifestation. En cas de manquement à ce point, l'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable d'aucune manière. Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur les parcours.

En cas de non-respect aux consignes ci-dessus, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant.

Article 13 : Couverture photos et audiovisuelles.

Les participants acceptent que les photographies prises le jour de l'événement puissent être publiées et utilisées pour la promotion et la communication de celui-ci.

Article 14 : Consignes / Vestiaires / douches.

Vous aurez la possibilité de laisser votre sac et/ou vos objets de valeurs (clés, portable et portefeuille), dans un Espace Consigne sécurisé.

Des vestiaires et douches seront à votre disposition à l'issue de cette course au Complexe sportif.

Article 15 : Engagement solidaire

A chaque repas réservé, 1 € sera reversé à une association solidaire locale œuvrant sur le roannais.

Article 16 : Secours / Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles de la Protection Civile, ADPC 42, Antenne locale de Roanne.

Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve. Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Un référent coordinateur de plan Covid-19 sur l'évènement sera également affecté à cette fonction afin d'assurer un bon déroulement de l'organisation.

Article 17 : Assurance/ Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative en cas de vol, perte, accident susceptible de se produire dans le cadre de cet événement.

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée. Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

Article 18 : Annulation/ modification/ report

L'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter l'évènement en cas de force majeure. (conditions sanitaires, conditions météorologiques, décision des autorités administratives) *Nous vous informons que si cette Edition devait être annulée pour raison sanitaire, ou toute autre raison indépendante de notre volonté, vos frais d'inscription vous seraient remboursés, minorés de 2 € pour les frais de gestion.*

Les 5 engagements de la Charte «éco-sportif »

Article 1 : Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT

Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'agis de manière éco-responsable.

Article 3 : Gestion des déchets

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.

Article 4 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires. Sur le site de l'épreuve j'utilise mon vélo et/ou les navettes mise en place par l'organisation.

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable :

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.